

# Le Bulletin Annuel du SNATED



N°3 - Année 2014

DONNÉES 2013

## Edito



C'est avec plaisir que je vous présente cette troisième édition du bulletin annuel du SNATED, qui se veut un outil de communication synthétique, permettant un accès facilité à quelques grandes données chiffrées représentatives de notre activité au 119. Comme vous le constaterez, le SNATED est un maillon essentiel du dispositif de protection de l'enfance et constitue à hauteur de 10% au recueil

des informations préoccupantes des Cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP). Son expertise est confirmée par la transmission de près de 13000 compte-rendus d'appels aux CRIP concernant près de 25000 enfants dont 60% n'étaient pas connus pour des risques de mise en danger. Ainsi, le SNATED, par sa fonction de ligne d'urgence, assure avec efficacité son rôle de veille, d'alerte, de prévention et de dépistage des mineurs en danger ou en risque de danger. Et ce, grâce au savoir-faire et aux compé-

tences acquises par l'expérience, depuis bientôt 25 ans, par l'ensemble des professionnels écoutants. Ainsi en ce 25<sup>e</sup> anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, je souhaite remercier l'ensemble des personnels du SNATED de leur engagement à la cause de la protection des enfants les plus vulnérables.

**Hermeline Malherbe**  
Présidente du GIPED,  
Présidente du Conseil Général  
des Pyrénées-Orientales

J'ai le plaisir de vous présenter la 3<sup>e</sup> édition du Bulletin Annuel du SNATED, synthèse de l'activité du service pour l'année 2013, une année encore riche en temps forts.

Le 3<sup>e</sup> séminaire «SNATED/CRIP» en a été l'un des événements marquants que l'ensemble de l'équipe a eu le plaisir d'organiser au Palais Bourbon le 28 mars 2013. Portée par la symbolique des lieux, cette rencontre de travail bi-annuelle avec les responsables des cellules de recueil des informations préoccupantes des 75 départements présents, nous a une nouvelle fois permis d'améliorer nos pratiques collaboratives au profit des enfants en danger ou en risque de l'être, de l'ensemble du territoire français.

Nous avons pu échanger autour de 3 thématiques fortes pour notre service : «Enfants en danger et nouvelles technologies : quelles modalités de trai-

tement entre les différents services ?» ; «Les échanges dématérialisés entre le SNATED et les CRIP» et «Le traitement des situations d'urgence : quelles réponses apporter ?»

Aux cotés des écoutants du SNATED témoignant de leurs pratiques, différents intervenants extérieurs ont, par leurs contributions, apporté une expertise enrichissante pour la qualité des débats.

Cette journée conviviale a permis des échanges fructueux sur nos actions partagées au service de la mission de protection de l'enfance. Je vous invite à en découvrir les actes à l'aide du lien suivant : [www.allo119.gouv.fr/activites](http://www.allo119.gouv.fr/activites).

Cette année, il était également important pour la visibilité du service de renforcer les actions de communication. En effet, le SNATED a initié plusieurs conventions rappelant l'obligation d'affichage du 119. Conformément à la loi, citée ci-après en page 4, le SNATED a, en conséquence, impulsé une politique de conventionnement avec les ministères afin de communiquer de manière pérenne sur le 119 et renforcer sa notoriété auprès des jeunes et des familles. De plus, il s'est agit de développer des articulations plus constructives entre notre institution et les ministères impliqués dans ce champ d'intervention.

Avec le Ministère de l'Éducation Nationale, nous avons fait le choix d'adresser, à chaque rentrée scolaire, à toutes les écoles, collèges et lycées une affiche du 119 accompagnée d'un courrier cosigné par la DGESCO et le GIPED. Et ce, pour une meilleure sensibilisation des enfants, des familles et de la communauté éducative.

Des conventions ont été élaborées – Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Jeunesse et des Sports, d'autres sont en projet – Ministère de la Justice, Ministère de la Santé. Au delà de l'aspect communication, ces conventions déclinent des axes de formation des professionnels pour une meilleure connaissance du SNATED. Finalisées ou en cours de l'être, elles sont aujourd'hui en phase de signature. Vous pourrez en consulter le contenu dans notre rapport d'activité 2013, disponible dès la rentrée de septembre 2014 sur les 3 sites internet du GIPED.

Je vous propose donc de découvrir ce nouveau bulletin et vous donne rendez-vous pour le prochain, en 2015, année de notre 25<sup>e</sup> anniversaire !

**Frédérique Botella**  
Directeur du SNATED

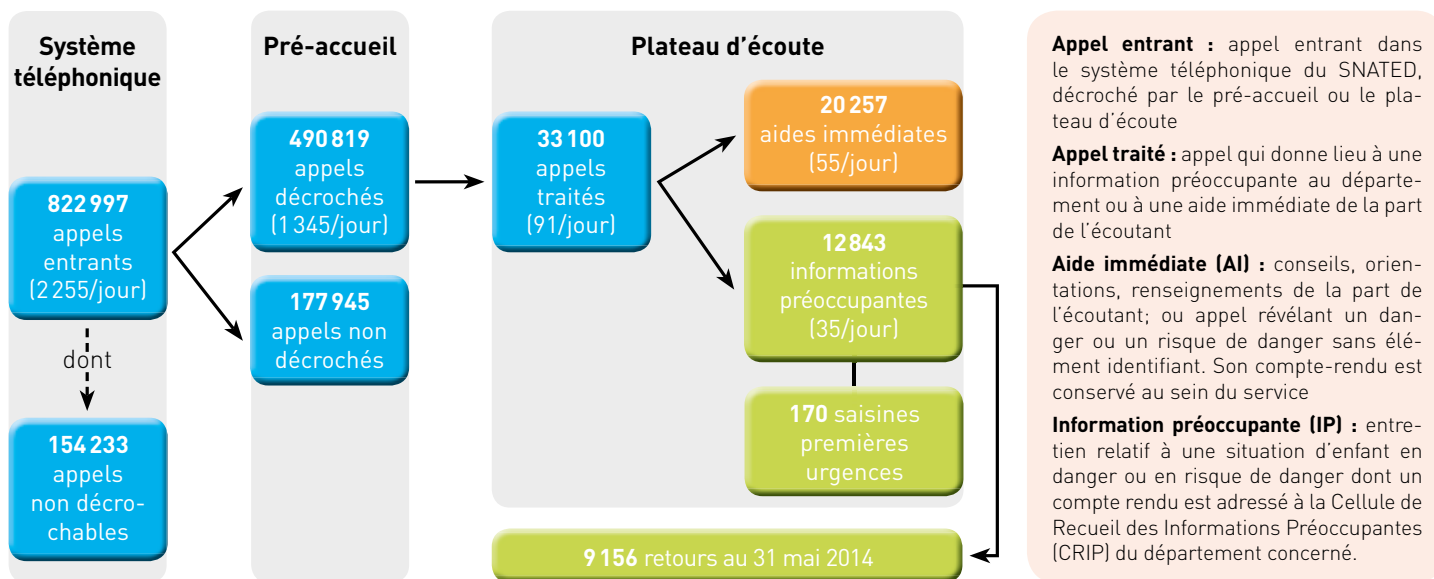


### Le SNATED est membre :

- de Child Helpline International, [www.childhelplineinternational.org](http://www.childhelplineinternational.org)
- du Collectif de la Téléphonie Sociale et en Santé (TeSS).



## Combien d'appels reçoit le SNATED ?



## Qui sont les appelants ?

**34 462 appelants ont été concernés par les appels traités.**

La part des appels provenant de jeunes concernés est stable par rapport à 2012 : 10,9% de mineurs et 0,9% de jeunes majeurs.

Les femmes sont majoritaires et représentent 52% des appelants.

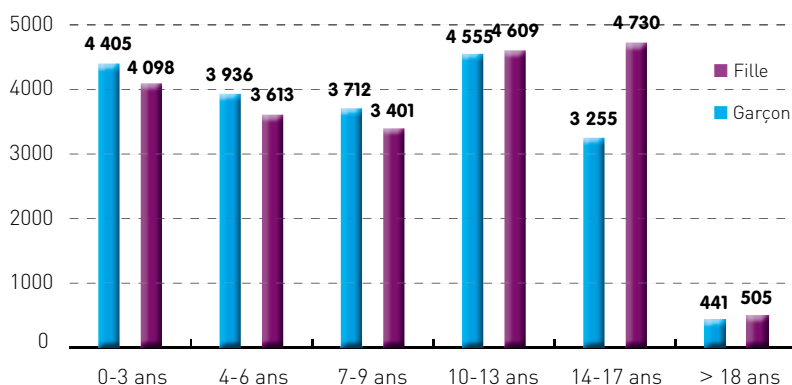
Qualité de l'appelant	Total	
	Effectif	%
Mère	5 414	15,7%
Père	4 533	13,1%
Mineur concerné	3 764	10,9%
Voisin	2 376	6,9%
Entourage amical	2 363	6,9%
Grands-parents	2 096	6,1%
Famille autre	1 749	5,1%
Professionnels	1 601	4,6%
Adulte concerné	575	1,7%
Beau-parent	571	1,7%
Membre de la fratrie	355	1%
Jeune Majeur concerné	328	0,9%
Gendarmerie/Police	73	0,2%
Autre	1 558	4,5%
Non désigné	7 106	20,7%
<b>Total</b>	<b>34 462</b>	<b>100%</b>

Champ : Nombre d'appelants (n = 34 462)

Source : données issues de LISA, logiciel du SNATED

## Qui sont les enfants en danger ou en risque de l'être ?

Répartition par classe d'âge des enfants en danger



**59 039 enfants ont été concernés par les appels traités.**

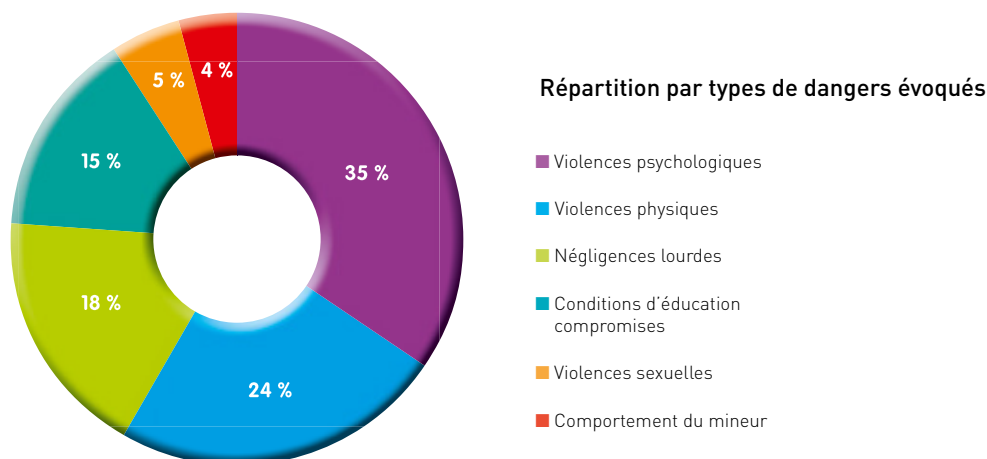
Pour 43 569 d'entre eux (73,8%), un danger est évoqué.

Sur l'ensemble des appels traités :

- 47,8% sont des filles et 46,6% des garçons (dans 5,6% des cas, le sexe n'est pas précisé).
- Jusqu'à 12 ans, les garçons sont plus en danger que les filles. À partir de l'adolescence, la tendance s'inverse

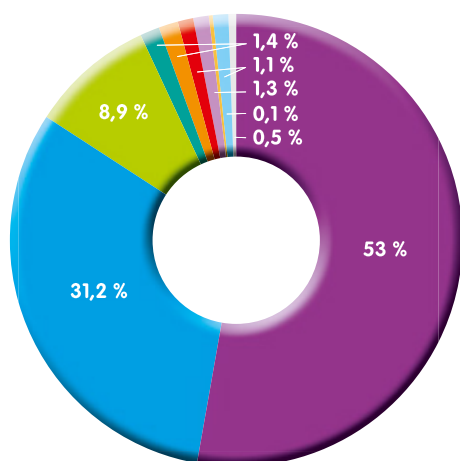
24 670 d'entre eux sont concernés par une transmission d'information préoccupante, lorsqu'un danger est évoqué.

## Quels sont les dangers évoqués ?

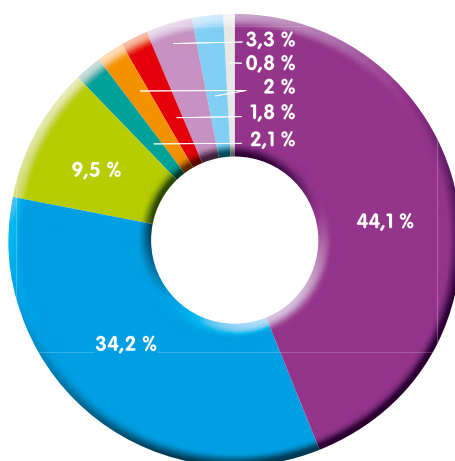


## Qui sont les auteurs présumés à l'origine des dangers ?

Qualité des auteurs présumés, informations préoccupantes



Qualité des auteurs présumés, aides immédiates



**Parmi les 55 605 auteurs présumés :**

Dans 95,8 % des situations, les auteurs présumés appartiennent à la famille proche de l'enfant (parents, beaux-parents, grands-parents, membres de la fratrie) et 8 fois sur 10 ce sont les parents.

La part des femmes dans les auteurs présumés est de 53,7%. Ce constat repose essentiellement sur la forte représentation des mères dans la catégorie d'auteur présumé regroupant les parents (60%).

Plus de 9 auteurs présumés sur 10 sont des adultes, seulement 1,4% des jeunes majeurs et 2,1% des mineurs (principalement des adolescents)

**A noter :** Plus d'un enfant sur deux vit chez l'un des deux parents et un tiers chez les deux parents qui sont principalement les auteurs présumés.

## Quelles sont les suites apportées aux informations préoccupantes ?

Conformément à l'article 40 de la convention constitutive du GIP Enfance en Danger, la CRIP doit adresser au SNATED les retours d'évaluation des IP dans les 3 mois suivant leur envoi. Ces retours permettent de prendre connaissance de la suite apportée à l'IP et d'en apprécier l'adéquation avec l'évaluation des appels par les écoutes.

Cette année, le taux de retours au 31 mai 2014 est de 71,3%, soit une baisse de 5% par rapport à 2012.

12 843 informations préoccupantes / 24 670 enfants concernés

Pour 80% des informations préoccupantes, une évaluation a été diligentée (majoritairement par les services sociaux), pour 8,3% informations préoccupantes, aucune information n'a été adressée aux services déjà saisis et pour 8,7% le Parquet a été saisi directement par la CRIPla CRIP

Dans près de 60% des situations pour lesquelles une information est disponible, la famille n'est pas connue pour faits de dangers

Après évaluation :

- 58 % des informations préoccupantes ont fait l'objet d'un suivi de proximité
- 19 % de mesures administratives
- 23 % de mesures judiciaires

## Pour toute situation d'enfant en danger ou en risque de l'être, contactez le 119

Pour toute question administrative, vous pouvez joindre le SNATED :  
 → BP 30302 - 75823 Paris cedex 17  
 → Tél. : 01 53 06 68 68  
 → Courriel : snated@allo119.gouv.fr

## Vous souhaitez obtenir la documentation du 119 ?

Sur le site [allo119.gouv.fr](http://allo119.gouv.fr), vous accédez à un formulaire à remplir et à valider. La documentation (affiches, plaquettes, autocollants...) et son envoi sont gratuits. Tous ces documents sont également téléchargeables.

*Conformément à l'article L 226-8 du CASF «l'affichage des coordonnées du service est obligatoire dans tous les établissements et services recevant de façon habituelle des mineurs»*

## Que retenir du 119 ?

### Le 119 :

→ est un numéro dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être

→ est joignable 24h/24 - 7j/7

→ est un numéro d'appel gratuit depuis tous les téléphones : fixe, mobile, cabine téléphonique

→ n'apparaît sur aucun relevé détaillé de téléphone

→ est joignable de toute la France et des Départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion)

→ respecte la confidentialité des appels en conformité avec l'avis de la CADA et la délibération de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) / [www.cada.fr](http://www.cada.fr))

→ est un numéro d'urgence (chaque appel injustifié retarde un appel fondé).

**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous connecter sur [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)**

## L'équipe du SNATED

Sous la responsabilité du **Directeur du service, 3 coordonnateurs** sont en charge de l'encadrement technique et hiérarchique des **50 écoutants** (psychologues, juristes, travailleurs sociaux). Ces trois professionnels, de formation pluridisciplinaire, assurent l'interface entre le 119 et les cellules départementales de recueil d'informations préoccupantes. Les coordonnateurs maîtrisent l'ensemble des procédures de transmission d'informations préoccupantes, valident les écrits des écoutants et en assurent le suivi avec l'aide d'une assistante. Ils sont ainsi en relation permanente avec leurs correspondants départementaux. Ils assurent le soutien technique au quotidien ainsi que l'évaluation annuelle des écoutants. Ils animent par ailleurs des réunions de coordination qui leur permettent de travailler les pratiques professionnelles avec l'équipe. Leur maîtrise confirmée des différentes facettes du métier d'écoutant leur permet d'accompagner au mieux les professionnels dans leurs missions. L'encadrement est également en charge de

l'**équipe d'agents du pré-accueil** dont le rôle est d'accueillir les appelants, de vérifier que leur appel concerne bien les missions du service et d'orienter les appels explicites vers le plateau d'écoute. Les écoutants ont pour mission première d'être à l'écoute des appelants et de procéder à l'évaluation des appels à travers leur contenu. **Une responsable de la communication et une assistante administrative** font également partie de l'équipe.

## Les 2 missions du SNATED

La loi du 10 juillet 1989, confortée par celle du 5 mars 2007, confère **deux missions au service** :

→ **Une mission de prévention** : accueillir les appels d'enfants en danger ou en risque de l'être, et de toute personne confrontée à ce type de situations, pour aider à leur dépistage et faciliter la protection des mineurs en danger

→ **Une mission de transmission** : transmettre les informations préoccupantes concernant ces enfants aux services départementaux compétents en la matière : les cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

Vous retrouverez plus de précisions :

→ sur l'institution :

[www.giped.gouv.fr](http://www.giped.gouv.fr)

→ sur l'étude statistique

[www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)

Le rapport annuel d'activité y est téléchargeable.

## ... Et du côté de l'ONED ?

L'Observatoire National de l'Enfance en Danger est la seconde entité du GIPED. Créé par la loi de 2004, l'ONED a pour fonction première de mieux connaître le champ de l'enfance en danger pour mieux prévenir et traiter. Ses missions définies par la loi sont multiples : mise en cohérence des données chiffrées en vue d'une meilleure coordination des interventions ; recenser et évaluer les pratiques de prévention ; de dépistage et de prise en charge ; réaliser des études et des comparaisons internationales. L'ONED vise à devenir un lieu ressources notamment via son site : [www.oned.gouv.fr](http://www.oned.gouv.fr). L'équipe pluridisciplinaire, placée sous la responsabilité du Directeur de l'ONED, est constituée de chargés de mission et d'étude qui sont des professionnels de la protection de l'enfance, du droit, de la statistique publique, de la sociologie... Un secrétariat, une documentaliste et une rédactrice assurent la partie fonctionnelle.

